

La gouvernance des sociétés cotées à l'usage des investisseurs : l'IFA a publié son étude

Considérant que la qualité de la gouvernance des sociétés françaises constitue une valeur ajoutée et un renforcement de la sécurité économique et juridique, l'étude montre que « *les pratiques de gouvernance françaises des sociétés cotées se situent déjà au niveau des meilleurs standards européens et internationaux* » et que les atouts de la gouvernance des sociétés cotées françaises sont, dans un cadre où le poids de la « *soft law* » est prépondérant par rapport à la réglementation au niveau des sources de la gouvernance :

- La composition des Conseils (indépendance, diversité, mixité, compétences...) et l'efficacité de leur fonctionnement (comités, secrétariat général...);
- La qualité de la transparence de l'information tant financière qu'extra financière ;
- La clarté de la communication sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- Le bon équilibre des pouvoirs entre les actionnaires et le Conseil d'Administration ;
- Le respect du droit des actionnaires et les outils mis à disposition des non-résidents au service de l'engagement actionnarial ;
- Une bonne gestion des risques, facilitée par le rôle efficient des organismes de vérification et de contrôle.

L'étude de l'IFA, « *La gouvernance des sociétés cotées en France à l'usage des investisseurs* », est dans notre base « Ressources », rubrique Divers, France, documents, dossiers, études et analyses, IFA.